

Département : SAVOIE

COMMUNE DE VILLAROGER

Séance du Mardi 26 janvier 2021 à 17H30

Délibération du Conseil municipal du 26 janvier 2021 No 2021/14

DATE DE LA CONVOCATION	:	21 janvier 2021
DATE D’AFFICHAGE	:	21 janvier 2021
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	11
NOMBRE DE CONSEILLER PRESENTS	:	11
NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR	:	0
NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS N’AYANT PAS DONNE POUVOIR	:	0

L’an deux mille vingt-et-un et le vingt-six janvier à 17H30, le Conseil municipal de la Commune de VILLAROGER, dûment convoqué, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain EMPRIN, Maire

PRÉSENTS :

VIVET-GROS Alexis, CERISE Jérôme, GREY Marlène, adjoints
BOULANGEAT Mégane, CHARDON Maurice, COGEZ Frédéric, DUBOS Jean-Christophe,
EMPRIN Mireille, LIMBARINU Nadine, MARMOTTAN Lionel,

ABSENT AYANT DONNE POUVOIR : 0

ABSENT : 0

En conformité avec l’article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, **Madame LIMBARINU Nadine** a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de l’Assemblée

**2021/14 : Société ADS : Aménagement des Pistes Bleue des Lys et Verte
Villaroger**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet proposé par la Société ADS concernant des aménagements sur les pistes Bleue des Lys et Verte Villaroger.

M. le Maire rappelle que :

- la piste Bleue des Lys, desservie par le télésiège du Plan des Violettes constitue l’unique itinéraire bleu rejoignant le pied de station de Villaroger au hameau Le Pré

et Le Planay. Cette piste est très empruntée par les skieurs débutants et moyens, notamment pour les retours station, du fait de sa difficulté limitée. Cependant, celle-ci présente quelques difficultés majeures :

- Portion « Lys Amont » :
 - . un départ sur un itinéraire commun avec la piste Rouge Aiguille Rouge qui dépasse les 30% de pente entre les altitudes 2120 et 2050m
 - . des portions relativement longues, entre les altitudes 2050m et 1910m, présentant des largeurs entre 7 et 10m pour des pentes de l'ordre de 15 à 20% donnant un sentiment d'inconfort pour des skieurs de niveau moyen
- Portion « Lys Aval » :
 - . des pentes supérieures à 20% pour une largeur de 10 à 15m entre altitudes 1910m et 1840m
 - . une largeur n'excédant pas 15m pour une pente supérieure à 20% entre altitudes 1750m et 1710m

Ces caractéristiques ne répondent donc pas aux critères d'une piste bleue et au confort attendu par une clientèle de niveau moyen voire débutant.

- La piste Verte Villaroger constitue l'unique liaison débutants à skis entre Arc 1950 – Pré Saint Esprit et le secteur Villaroger. Relativement bien adaptée au niveau débutant, cette piste présente néanmoins quelques points à améliorer :
 - Portion 1795m – 1785m : 3% de pente moyenne sur plus de 300m qui ne permet pas de glisse gravitaire et rebute donc les skieurs à emprunter cette piste
 - Portion 1785m – 1725m : une largeur limitée à 5m sur un axe sinueux compliquant les opérations de damage et générant un sentiment d'inconfort pour les usagers débutants.

ADS, exploitant du domaine skiable, souhaite donc traiter ces points problématiques en une seule opération et améliorer ainsi les accès et retours du secteur Villaroger en offrant des pistes répondant aux standards de niveau vert et bleu.

Le Conseil Municipal :

Après avoir entendu M. le Maire, après en avoir délibéré (1 abstention : Jérôme CERISE)

- **ACCEPTÉ** le projet d'aménagement des pistes Bleue des Lys et Verte Villaroger présenté
- **AUTORISE** la Société ADS à réaliser les travaux décrits ci-dessus sur les parcelles communales suivantes :

Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface de la parcelle (m2)
B	103	Forêt de Ronaz	12160
B	104	Forêt de Ronaz	1372450
B	105	Plan des Violettes	766130

- AUTORISE la Société ADS à déposer le permis d'aménager pour les modifications de pistes associées au projet
- AUTORISE la Société ADS à déposer le dossier de défrichement pour l'élargissement du layon
- AUTORISE la Société ADS à déposer toute autre pièce nécessaire à l'obtention des autorisations propres à ce projet
- AUTORISE la réalisation d'antennes de neige de culture

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire
Alain EMPRIN

